



COMMUNE DE MONTPREVEYRES

**DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION À LA MUNICIPALITE
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 7 MARS 2021 (1^{er} tour)**

Greffe municipal
Rue du Village 10
1081 Montpreveyres
Tél 021 903 25 13
Courriel admin@montpreveyres.ch

A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus entre le lundi 11 janvier 2021 et le lundi 18 janvier 2021 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

Entente (liste no 2)

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existe) :

Mandataire responsable :

Mme/M.

(à défaut, le 1^{er} signataire sera considéré comme mandataire)

Adresse complète:

Téléphone fixe :

Courriel :

Jacques Chappuis

rue du Village 26

1081 Montpreveyres

() Tél. portable : (079) 940 93 45

jacques.chappuis@Montpreveyres.ch

Mandataire suppléant :

Mme/M. :

(à défaut, le 2^e signataire sera considéré comme suppléant)

Adresse complète:

Téléphone fixe :

Courriel :

() Tél. portable : ()

ANNEXES :

- (1) Liste des signataires (parrains)
- (2) Liste des candidat-e-s
- (3) Accord des mandataires et des candidats lorsque différentes listes sont appelées à porter les noms de mêmes candidat-e-s (art. 69 al. 2 LEDP)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL (ou au président du bureau électoral, dans les communes à conseil général, pour le 2^e tour municipalité et les 1^{er} et 2^e tours syndic)

RECEPTION :

Date : 13 janvier 2021

Heure : 09h35

Visa :

[Signature]

OBSERVATIONS :



ANNEXE 1SIGNATAIRES (PARRAINS) DE LA LISTE : **Entente (liste No 27)**

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	Mermoud	Henri	18.01.1957	Rue : Rogin 2 NP, Localité : 1081 Montpreveyres		✓
2	Besson	Cédric	30/12/72	Rue : Mellette 22 NP, Localité : 1081 Montpreveyres		✓
3	Cu Helod	David	27.06.75	Rue : Pratz -Paris 4 NP, Localité : 1081 Montpreveyres		✓
4				Rue : NP, Localité :		
5				Rue : NP, Localité :		
6				Rue : NP, Localité :		
7				Rue : NP, Localité :		
8				Rue : NP, Localité :		

- Chaque liste de candidats doit être appuyée par **au moins trois** personnes ayant le droit de vote dans la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'une liste de candidats pour une même élection.
- Il est possible de parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.



ANNEXE 2

CANDIDAT-E-S DE LA LISTE : Entente (liste no 2)

No	Nom(s) (Nom + Prénom = max. 40 caractères)		Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Profession / Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	Prénom(s)								
1	Chappuis	Jacques	H	24.07.56	Torat-Hérens (Carroye) CH	concierge	Rue : du village 26 NP : 1081 Localité : Montpreveyres		✓
2	Thévoz	Philippe	M	09.04.59	Missy CH	Conseiller communication	Rue : Rogin 12 NP : 1081 Localité : Montpreveyres		✓
3	Küng	Claude	M	26.06.51	CH Montpre- veyres	Electricien	Rue : du Village 23 NP : 1081 Localité : Montpreveyres		✓
							Rue : NP : Localité :		
							Rue : NP : Localité :		

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 5. Une liste peut comporter un nombre de candidats inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'un candidat peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'un candidat ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Lorsque des candidats sont appelés à figurer sur plusieurs listes (art. 69 al. 2 LEDP), les mandataires des listes concernées remplissent l'annexe 3, la signent et la font signer par les candidats.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de candidats fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel de parti par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des candidats.